

S.I.P.M.E.



Syndicat Intercommunal
pour la Protection du Massif de l'Estérel

Charte Forestière du Territoire Grand Estérel

Groupe de Travail Orientation A : « Gérer les effets de la mutation du territoire et prévenir les risques naturels » 23 avril 2013

Compte-Rendu

Présents

Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel

M. N. BROGLIO - M. J-P. JOURTAU – Mme G. CHAZAL

SDIS 06

M. J.M. BOSELLI

Collectif citoyen – GDS Fréjus- Saint-Raphaël

M. M. LE BERRE

Commune de Bagnols-e n-Forêt

M. O.CLEUZIOU

Commune de Puget-sur-Argens

M. G. REGIS

Commune de Mandelieu-la-Napoule

Mme. V.GILGEL-ATTIMON – M. P. DECAUX

Conseil général des Alpes-Maritimes

M. G. MARECHAL

Office national des forêts Agence Alpes-Maritimes / Var

M. A.FREY

Association des Communes Forestières du Var

M. G. CORNILLAC

Les Grands Caous

M. P.A. GUIRAUD

Fédération des chasseurs du VAR – GIC de l'Estérel

M. A.MILLANELLO

DDTM 83

M. THIBAULT

Propriétaire forestier

M. M. UFNALOWSKI

SNAM 06

M. F. DURAND

Syndicat des Propriétaires forestiers du Var

M. J. D'AGUAY

UDVN 83 – Club Alpin Français

M. J.J.BIANCHI

Equipe projet**Office national des forêts**

Mme A. BLAIS M. S. LARDEUX

Centre régional de la propriété forestière P.A.C.A

M. B. CABANNES

Excusés**ASL Suberaie Varoise**

Mme C.MONTA

FIBOIS

Mme H. SIDHOUM

Commune Les Adrets-de-l'Estérel

Mme L.TREMEREL

Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur

M. C. LAUGIER

Conseil général du Var

M. P. FACQUET – M. S.BRET

SDIS 83

M. J.M. COURCIER

Action 1 : Développer un projet forestier local**Opportunité**

- Interrogation sur l'opportunité d'INOVA. Perçu comme un "gros aspirateur". Crainte que cela tire vers le bas le marché. Comment se positionner au niveau du territoire par rapport à ce projet?
- Un intérêt pour la défense des forêts contre les incendies à prélever du bois en forêt
- Est-il vraiment intéressant de générer un acheteur local? Il faudra trancher sur la question.
- Il existe quand même quelques possibilités à étudier, même modestes : chaudière bois, séparer le liège du bois et utiliser le liège mâle broyé (peut être utilisé comme paillage par les communes), tri des bois d'œuvre (pour faire des mobiliers : bancs, abris bus, ...)

Freins

- Pas de scierie
- Des prix d'achat du bois faibles
- Peu de débouchés actuellement, pas de certitude sur les débouchés à venir
- Des difficultés pour un territoire porteur d'une charte de créer une filière bois locale de toutes pièces
- Des investissements qui peuvent être lourd pour mettre en place quelque chose.

Modalités de mise en œuvre

- Mieux connaître le potentiel de consommation de la filière bois-énergie en circuit court : chaudières communales
- Il faudrait recenser les débouchés, réaliser un diagnostic concret
- Trier les bois sur une plateforme pour mieux les valoriser
- Promouvoir une utilisation locale de bois d'œuvre : abris bus, bancs...
- Rechercher des synergies avec d'autres territoires (les Maures)
- La charte doit également avoir pour rôle de recenser les acteurs, de les aider et de créer du lien entre les propriétaires.

Porteur

- Fibois
- ONF – CRPF
- Propriétaires privés individuellement
- Syndicat des propriétaires forestiers privés
- ASL suberaie varoise
- COFOR 83

Action 2 : Maintenir voire conforter une présence agricole dans les zones à enjeux majeurs pour la défense contre les feux de forêts ou la sauvegarde de l'environnement

Opportunité

- Maintien d'une activité agricole opportun pour la gestion des zones d'interfaces (d'importantes surfaces d'un seul tenant), comme autour des Adrets-de-l'Estérel. Le débroussaillage obligatoire représente des sommes importantes pour les communes qui pourraient être allégées s'il était couplé avec du sylvopastoralisme.
- La CFT doit contribuer à la reconnaissance de l'activité de feuillage et mimosa, pour une meilleure valorisation.

Freins

- Problème de l'accès au foncier agricole
- Difficultés pour construire des bâtiments d'exploitation : site classé, Natura 2000, PPRIF
- Certains secteurs sont inaccessibles pour le feuillage

Modalités de mise en œuvre

- Etude des potentialités agricoles des terrains.
- Sur les coupures DFCI, un équilibre est à trouver pour ne pas supprimer complètement la végétation. Mais une meilleure préservation de la ressource mellifère par des débroussaillages sélectifs engendre d'importants surcoûts.
- Création d'un projet en terrain communal, porté par une commune, travailler sur la mise à disposition du foncier : solution qui garantisse une utilisation agricole sur le long terme.

Porteur

- CERPAM
- Syndicat apiculteurs
- DREAL
- COFOR 83
- Commune de Mandelieu (mimosa, feuillage)
- La CFT pourrait apporter un soutien administratif et économique.

Action 3 : Améliorer la gestion du risque incendie à l'échelle interdépartementale

- A. Coordination interdépartementale*
- B. Travail à la prise en compte d'une zone tampon entre zone urbaine et zone naturelle.*

Opportunité

- Intérêt de communiquer via la charte sur l'arrêté d'interdiction d'accès au massif, un travail de vulgarisation (notamment meilleure diffusion de l'information via internet) est à faire.
- Besoin de partager les informations, faire connaissance entre acteurs des deux départements.

Freins

- L'attention est attirée sur le fait que la structuration dans le 83 et le 06 n'est pas la même et que la réunion devra être bien préparée à l'avance pour être utile.

Modalités de mise en œuvre

- Une réunion annuelle entre les différents acteurs sur le thème DFCI, notamment pour une bonne coordination des ouvrages limitrophes, identifier tous les acteurs intéressés.

Porteur

SDIS 06/83

DDTM 06/83

ONF

Gendarmerie

CCFFF

CG 06/83

SIPME

Action 4 : Définir le réseau de pistes utiles pour chaque activité pratiquée en forêt (apiculture, gestion forestière, DFCI, pastoralisme, chasse, accueil ...)

Opportunité

- Intérêt de s'intéresser à tous les usages pour ensuite produire des cahiers des charges différenciés pour l'entretien.
- Le groupe de travail confirme l'intérêt de généraliser le travail de recensement des différentes utilisations des pistes à l'ensemble du massif Grand Estérel.
- Il est souligné également que l'état des pistes évolue très vite et que les travaux peuvent vite devenir très conséquents si rien n'est fait en entretien régulier. Cette action devrait aider à mieux répartir l'effort financier.

Freins

- Le statut juridique de certaines voies
- Des démarches administratives qui peuvent être longues

Modalités de mise en œuvre

- Une cartographie des pistes DFCI existe déjà avec leur calibrage. Cette base pourra être utilisée pour établir la synthèse. Une étude similaire a déjà été réalisée par le CG06 sur les pistes DFCI des forestiers sapeurs (environ 1500 km). Cette étude s'intéressait également aux usages des pistes autres que la DFCI (apiculture, ...).
Utiliser les données existantes et mettre en place une gestion différenciée ;

Porteur

SDIS 06/83

CG 06/83

ONF

DDTM

SIPME

Orientation D : Action 1 : Animer la charte

- La nécessité d'avoir un animateur est actée par l'ensemble du groupe de travail, pour fédérer les différents acteurs, mettre en place des actions, les financer.
- Il doit y avoir un contrôle (type conseil de développement des communautés d'agglomérations) de la part des associations et de la population pour vérifier que ce qui est fait correspond bien au projet de charte établi de façon participative.
- La structure porteuse de l'animation de la charte devra être opérationnelle rapidement.
- Il ne faut pas faire du territoire de la charte une réserve
- Des financements sont disponibles auprès de Natura 2000
- Les territoires sont en compétition les uns avec les autres pour mobiliser les financements. Il serait donc intéressant d'être ambitieux à moyen /long terme pour mieux mobiliser les financements. La création d'un Grand Site pourrait être un outil allant en ce sens car il apporterait davantage d'aura au territoire. Ce statut est envisageable car le territoire possède un site classé.
- Il faut trois niveaux : une structure porteuse, une personne physique et un outil.

Action D2 : Mise en place d'un ou de plusieurs point(s) d'accueil et d'information au sein du massif Grand Estérel

- Il y a déjà un travail de fait par les syndicats d'initiatives, à certains endroits, le point relais pourrait être l'Office de Tourisme.
- Possibilité d'un point d'accueil principal coordonnant des points d'accueils secondaires orientés sur une thématique donnée.
- Nécessité de monter un projet commun à l'échelle du Grand Estérel pour aider à lever les blocages.
- Difficulté liée au PPRIF, au site classé, à Natura 2000 pour réhabiliter les bâtiments et leur donner une vocation (exemple sur le PND du 06).
- Créer une complémentarité entre tous les points d'accueil
- Engagement de la CAVEM de créer une maison de l'Estérel aux Adrets.

Porteur : SIPME

Action D3 : Financer l'entretien du massif

- L'outil que l'on mettra en place (Grand Site) sera déterminant pour mobiliser des financements
- D'autres pistes sont possibles (FEADER, ...)
- Chaque action devra être étudiée individuellement.